



Association des techniciens en
prévention incendie du Québec

Communiqué
Pour diffusion immédiate

Petit mégot, grand feu : évitez le drame !

30 juillet 2024 – Alors que le mercure grimpe partout au Québec, L'Association des techniciens en prévention incendie du Québec (L'ATPIQ) lance un appel à la vigilance. Un simple mégot de cigarette peut causer un incendie dévastateur **jusqu'à 5 heures après avoir été jeté.**

Les conditions météorologiques actuelles rendent nos forêts et nos milieux naturels particulièrement vulnérables aux feux. Un mégot, souvent sous-estimé, représente un danger réel. Il suffit d'un moment d'inattention pour que ce petit objet incandescent enflamme des matières sèches et déclenche un brasier incontrôlable.

Un mégot peut causer un début d'incendie jusqu'à cinq heures après avoir été jeté s'il n'a pas été éteint adéquatement. Sous l'effet de la chaleur et du vent, il peut facilement enflammer des herbes sèches, des feuilles mortes, du paillis ou tout autre matériau combustible.

Principale cause d'incendies au Québec, entre 2019 et 2020, les mégots mal éteints et les flammes nues sont responsables de plus d'un tiers des incendies extérieurs. De plus, les articles de fumeur et les flammes nues sont impliqués dans près de 19% des incendies de bâtiments.

Comment agir ?

- Utilisez un cendrier incombustible en verre ou métal avec du sable humide à l'intérieur.
- Éteignez toujours complètement votre cigarette avant de la jeter dans un cendrier.
- Videz régulièrement votre cendrier dans un endroit sécurisé.
- Soyez vigilant dans les zones boisées et évitez de fumer dans les forêts.
- Informez votre entourage de ce danger et encouragez-les à adopter des comportements responsables.

L'ATPIQ invite chacun à faire preuve de prudence et à adopter des gestes simples pour prévenir les incendies causés par les articles de fumeur.



Christian Parent
Vice-président / relations avec les médias